

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 293

présenté par
M. Gille

ARTICLE 19

I. – À la première phrase de l’alinéa 28, après le mot :

« ne »,

insérer le mot :

« lui ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« au commissaire aux comptes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel